

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 01525

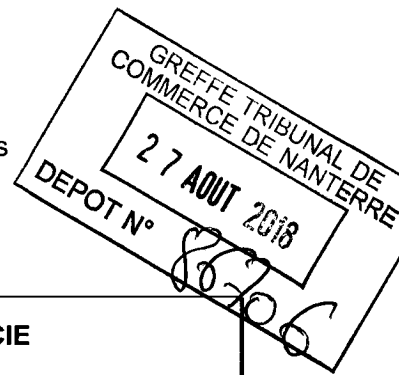
Numéro SIREN : 393 712 286

Nom ou dénomination : SEPHORA

Ce dépôt a été enregistré le 27/08/2018 sous le numéro de dépôt 86706

SEPHORA

Société par actions simplifiée au capital de 78.256.000 euros
Siège social : 41 rue Ybry – 92200 Neuilly-sur-Seine
393 712 286 R.C.S. Nanterre



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 27 JUIN 2018

Le mercredi 27 juin 2018, à 11 heures,

La société **LV GROUP**, société anonyme au capital de 35.633.796 euros
ayant siège social au 22 Avenue Montaigne, identifiée sous le numéro 335 581 294 RCS Paris,
représentée par Monsieur Antoine Arnault, en sa qualité de Président Directeur Général,

Propriétaire de la totalité des 26.085.500 actions composant le capital société de la société
SEPHORA et en conséquence Associé unique de ladite société :

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Le Président a, conformément aux dispositions statutaires, examiné et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice.

Les comptes annuels de l'exercice écoulé et le rapport de gestion du Président ont été tenus au siège social à la disposition du Commissaire aux Comptes dans les délais prescrits par la loi.

Conformément à la loi, l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux Comptes et le texte des résolutions ont été tenus au siège social à la disposition de l'associé unique dans les délais prescrits par la loi. Ces documents ont été présentés et communiqués aux représentants du Comité d'Entreprise lors d'une réunion avec le Président en date du 14 juin 2017.

Avis des présentes décisions a été donné au Commissaire aux Comptes et au Comité d'Entreprise par courriers en date du 4 juin 2018.

(...)

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, prenant acte de l'arrivée du terme des mandats des cabinets ERNST & YOUNG AUDIT et AUDITEX, respectivement Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, à compter de ce jour, décide, compte tenu des nouvelles dispositions légales en vigueur :

- de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes (titulaire) de la société ERNST & YOUNG AUDIT pour une nouvelle période de 6 exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de L'Associé Unique appelée au cours de l'année 2024 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- de pas renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes (suppléant) du cabinet AUDITEX, la loi Sapin 2 ayant supprimé l'obligation de désignation d'un Commissaire suppléant lorsque le titulaire est une personne morale.

Cette décision est **adoptée** par l'associé unique.

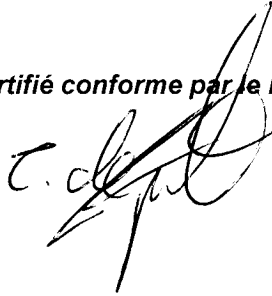
CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs à Mme Isabelle Eberhardt à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de dépôt, publicité et inscription modificative auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre consécutives aux présentes décisions.

Cette décision est **adoptée** par l'associé unique.

(...)

Pour extrait certifié conforme par le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. de P.', is written over the printed text 'Pour extrait certifié conforme par le Président'.